

Désignation de l'entreprise <u>AZ CONSEIL</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>32 AVENUE LAENNEC 93380 PIERREFITTE SUR SEINE</u>																				
SIREN <table><tr><td>5</td><td>2</td><td>9</td><td>3</td><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>4</td><td>9</td></tr></table>												5	2	9	3	5	1	2	4	9
5	2	9	3	5	1	2	4	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	1	4
3	1	1	2	2	0	2	1	4												
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014	2 620	016	1 681				939								
	Immobilisations corporelles *				028	93 515	030	452				93 063								
	Immobilisations financières * (1)				040	1 140	042					1 140								
	Total I (5)				044	97 274	048	2 132				95 142								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052													
		Marchandises *			060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070													
		Autres* (3)			072	47 376	074					47 376								
	Valeurs mobilières de placement			080		082														
	Disponibilités			084	5 453	086						5 453								
Charges constatées d'avance*				092		094														
Total II				096	52 829	098					52 829									
Total général (I + II)					110	150 104	112	2 132				147 971								
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120							2 000								
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126							1 358								
	Réserves réglementées*				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table><tr><td>131</td><td></td><td>)</td></tr></table>			131		)		132												
	131		)																	
	Report à nouveau				134							18 493								
	Résultat de l'exercice				136							528								
	Subventions d'investissement				137															
	Provisions réglementées				140															
Total I				142							22 379									
Provisions pour risques et charges																				
Total II				154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166							117 226								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <table><tr><td>169</td><td></td><td>)</td></tr></table>			169		)		172							8 366					
	169		)																	
	Comptes courants d'associés				173															
Autres dettes				175																
Produits constatés d'avance				174																
Total III				176								125 592								
Total général (I + II + III)					180							147 971								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182													
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 680	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AZ CONSEIL

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons	215		214		
		Services*		intracommunautaires	217		218	148 938	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	148 938			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	95 323			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	969			
	Rémunérations du personnel*				250	44 597			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 695			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	144 584			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 354			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	(137)			
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	3 871			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	93			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	528			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	528	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	93				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342			
				JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350		
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	621
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	621	372	

Détail du poste "Divers"

AZ CONSEIL

[illegible]

Détail du poste "Divers"

AZ CONSEIL

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AZ CONSEIL

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 620	412		414		416	2 620	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	85 642	462		464		466	85 642	
	Autres immobilisations corporelles	470	7 872	472		474		476	7 872	
Immobilisations financières		480	1 140	482		484		486	1 140	
TOTAL		490	97 274	492		494		496	97 274	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 681	502		504		506	1 681
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	452	562		564		566	452
TOTAL		570	2 132	572		574		576	2 132

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AZ CONSEIL

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AZ CONSEIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	3	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 5 2 9 3 5 1 2 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AZ CONSEIL

ADRESSE (voie) 32 AVENUE LAENNEC

CODE POSTAL 93380

VILLE PIERREFITTE SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille RENKLITEPE Prénom(s) ESRA
 Nom d'usage GUNES % de détention 50 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 11071984 N° Département 99 Commune KMARAS Pays
 Adresse : N° 122 Voie RUE PIERRE CURIE
 Code Postal 93380 Commune PIERREFITTE SUR SEINE Pays FR

Titre (2) M Nom de famille RENKLITEPE Prénom(s) AHMET
 Nom d'usage % de détention 50 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 01041959 N° Département 99 Commune KMARAS Pays
 Adresse : N° 58 Voie RUE D'AMIENS
 Code Postal 93380 Commune PIERREFITTE SUR SEINE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

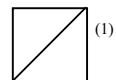
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 5 2 9 3 5 1 2 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AZ CONSEIL

ADRESSE (voie) 32 AVENUE LAENNEC

CODE POSTAL 93380 VILLE PIERREFITTE SUR SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AZ CONSEIL 32 AVENUE LAENNEC 93380 PIERREFITTE SUR SEINE France	32 AVENUE LAENNEC 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
SIRET 52935124900014	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	SECRETARIAT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	621	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
		PV à long terme imposables à 0%		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 22052025 Lieu : PIERREFITTE SUR SEINE Qualité : GERANTE Nom du signataire : MME GUNES ESRA

SARL AZ CONSEIL
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 4 000.00 euros
Siège Social : 32 Avenue Laennec
93380 PIERREFITTE SUR SEINE

RCS DE BOBIGNY N°529 351 249

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2025

En l'an deux mille vingt cinq

Le 30 juin à 10 heures,

Au siège social, à Pierrefitte

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « **AZ CONSEIL** » au capital de 4 000 euros.

Divisé en 100 parts sociales de 40 euros chacun se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du gérant

SONT PRESENTS :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| ➤ Mme GUNES Esra | 50 parts gérante associée |
| ➤ Mr RENKLITEPE Ahmet | 50 parts associés |

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence est déclarer régulièrement constituée.

Mme GUNES Esra préside la réunion en sa qualité de Gérante

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2024**
- Rapport du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus au Gérant
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan compte de résultat et annexe) arrêtés au **31 décembre 2024**.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial du Gérant.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial du Gérant.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant relative à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'il a été présenté, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **528 euros**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport. En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- 5 % à la réserve légale, soit26.40 euros
- Le solde au Report à nouveau soit.....501.60 euros

Total égale au bénéfice de l'exercice528 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 501 de Loi 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Gérant



SARL AZ CONSEIL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

AU CAPITAL DE 4 000.00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 32 Avenue Laennec
93380 PIERREFITTE

RCS DE BOBIGNY N° 529 351 249

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Chers associés,

En vue de la réunion de notre assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, qui se déroulera au siège social le **30 juin 2025**, le gérant a rédigé le présent rapport de gestion adressé à chacun des associés avec les autres documents prescrits par la loi, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

L'activité de la société au cours de l'exercice écoulé se présente comme suite :

Le chiffre d'affaires hors taxe réalisé est d'un montant de **148 938 euros**

Les charges d'exploitations sont d'un montant de **144 584 euros**

L'évolution des principaux postes de cette rubrique se présente comme suit :

EXERCICE 2024

Achat de marchandises	00.00
euros	
Achats de matières premières	00.00
euros	
Variation de stock	00.00
euros	
Charges externes	95 323.00
euros	

Impôts et taxes	euros 969.00
Salaire et traitement	euros 44 597.00
Charges sociales	euros 3 695.00
Amortissements	euros 00.00
Autres charges	euros 00.00

Dans ces conditions le chiffre d'affaire réalisé couvre les charges d'exploitations de l'exercice. Il en ressort un résultat d'exploitations **bénéficiaire de 528 euros**

Le résultat de l'exercice clos au **31 décembre 2024 est bénéficiaire de 528 euros**

Le total actif est d'un montant de **147 971 euros**

Au passif du bilan la situation nette du passif ressort égalitaire pour un montant de **147 971 euros**

Le compte de résultat et le bilan ont été établis et présentent selon les formes requises par les dispositions légales en vigueur et le plan comptable général.

En outre, les comptes de l'exercice ont été établis selon les méthodes d'évaluation que l'exercice précédent et nous n'avons à proposer aucune modification de ces méthodes sur lesquelles vous seriez amenés à vous prononcer.

Tous les documents comptable joints aux déclarations fiscales ont été conformément aux règles édictés par le décret du 14 mars 1984.

Le gérant déclare n'avoir établie aucun rapport spécial en application de l'article 50 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

En application de l'article 223 du code général des impôts, le gérant déclare que la société n'a pas supporté de charges somptuaire et frais pouvant donner lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI.

Après notre exposé ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils viennent de vous être présentés, de bien vouloir voter la résolution suivante

Affecter le **bénéfice de l'exercice, soit de 528 euros** de la manière suivante :

- **Report à nouveau**

Et de nous donner quitus entier et sans réserve de notre gestion.

Le GERANT

